

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION
27 JUIN 2024

DATE de PUBLICATION
9 JUILLET 2024

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 26
Votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre,
le 2 juillet à dix heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Parc de Branféré à Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Nicole KORN, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mme Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Alain MOREAU, - Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Muriel CLERY, - MM. Guillaume FREDET, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Mmes Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Christine LE CADRE, - Régine ROSSET, - M. Eric ROZE.

Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à M. Jean-Paul DANIEL

M. Denis HILLAIREAU donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

M. Bruno HUBERT donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

Mme Christine LE CADRE donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Gérard GUILLOTIN a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°58-2024 – TECHNIQUE – CONVENTION AVEC MORBIHAN ENERGIES DE RENOVATION DES
ECLAIRAGES PUBLICS SUR LE SECTEUR D'ESPACE LITTORAL, COMMUNES D'AMBON ET DE MUZILLAC**

M. Patrick BEILLON, Vice-président en charge des travaux informe du projet de rénovation des éclairages publics sur les parcs d'activités d'Arc Sud Bretagne.

La loi relative à l'énergie et au climat en date du 8 novembre 2019 fixe l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, l'enjeu est désormais de mobiliser l'ensemble des acteurs pour accélérer la transition écologique ; c'est pourquoi la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne s'investit comme un acteur de la transition énergétique via le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Elle a pour ambition d'atteindre l'objectif TEPOS en 2050 et la rénovation de son parc d'éclairage public permettra de diminuer significativement les consommations énergétiques par un passage en leds.

La Communauté de Communes a sollicité Morbihan Energies pour établir un partenariat, de financement et de réalisation de rénovation des éclairages publics sur le parc d'activités Espace Littoral, situé à cheval sur les communes d'Ambon et de Muzillac

Le montant des travaux est de 84 984,00 € TTC (hors participation du syndicat de 21 246,00 €).

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 056-200027027-20240702-DELIB_58_2024-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions avec Morbihan Energies de partenariat, de financement et de réalisation pour la rénovation des éclairages publics sur le secteur d'Espace Littoral, communes d'Ambon et de Muzillac, et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 05/07/2024

Le Président,

